



FLASH N°12 | JUIN 2024

# LA COMMUNE VOUS INFORME

Courrier d'information aux habitants de la commune de La Queue lez Yvelines



## Elections législatives Bureaux de vote en mairie

### Les inscriptions :

La liste électorale est celle arrêtée au 09 juin 2024. Les inscriptions intervenues jusqu'à cette date seront prises en compte, mais pas celles qui interviendraient à compter du 10 juin.

Si vous ne vous êtes pas inscrits avant le 10 juin, vous ne pourrez donc pas voter pour ces élections.

### Recherche assesseurs pour tenir les bureaux de vote



Si vous êtes disponibles le 30 juin et/ou le 7 juillet, vous pouvez vous inscrire en mairie pour tenir pendant des créneaux de 2 heures un des deux bureaux de vote.

La seule condition pour remplir la fonction d'assesseur est d'être inscrit sur la liste électorale.

### Vos missions :

Sous la responsabilité des présidents de bureaux de vote, les assesseurs sont chargés de veiller au bon déroulement des opérations de vote,

- soit en assurant la vérification de l'identité des électeurs et électrices,
- soit en gérant les listes d'émargement.

contactez la mairie au 01 34 86 40 55 ou par mail [mairie@la-queue-lez-yvelines.fr](mailto:mairie@la-queue-lez-yvelines.fr)

Les élections législatives auront lieu les dimanches 30 juin et 7 juillet prochains.

Pour ces deux jours, les deux bureaux de vote seront en mairie, 50 bis rue Nationale.

Et non à La Bonnette qui est occupée par les spectacles de fin d'année des associations.



## **Procuration :**

Si vous ne pouvez pas aller dans votre bureau de vote, voici les procédures pour faire une procuration.

se rendre sur le site : <https://maprocuration.gouv.fr>

- Il est possible de réaliser toutes les démarches en ligne. Si vous détenez une **carte nationale d'identité électronique**, c'est-à-dire au format carte bancaire, vous pourrez réaliser votre demande de procuration **en ligne** sans devoir vous déplacer. Pour réaliser cette démarche, vous devrez posséder un compte Identité Numérique certifié via France identité qui attestera de votre identité de façon sécurisée. Vous pourrez réaliser votre procuration 100% en ligne sur [maprocuration.gouv.fr](https://maprocuration.gouv.fr)
- Vous pourrez également commencer la procédure en ligne sur le site [maprocuration.gouv.fr](https://maprocuration.gouv.fr) grâce à vos identifiants FranceConnect. Une fois que la référence de votre dossier vous est adressée par mail, vous n'aurez plus qu'à vous rendre au commissariat ou à la gendarmerie afin de valider votre demande. Attention, si vous ne réalisez pas la dernière étape de validation de votre démarche, votre procuration ne sera pas prise en compte.
- Si vous ne souhaitez pas faire cette démarche en ligne, il vous suffira de vous rendre directement au commissariat ou à la gendarmerie avec votre pièce d'identité pour remplir le formulaire Cerfa de demande de procuration. Pour faciliter l'inscription pensez à noter votre numéro d'électeur et celui de votre mandant qui se trouvent sur vos cartes électeurs.

Il est conseillé d'effectuer la démarche le plus tôt possible car si la procuration n'est pas validée par le fichier national, elle ne pourra pas être utilisée dans les bureaux de vote.

## **Agenda juillet-août-septembre**

---

### **Juillet**

à partir du 1er juillet : la Poste est ouverte de 14h à 17h les lundis, mardis, jeudis et vendredis et de 9h à 12h les samedis.

vendredi 05/07 (au soir) : vacances scolaires.

du lundi 08 au vendredi 26/07 : accueil au centre de loisirs.

### **Août**

du lundi 29/07 au vendredi 30/08 : accueil du centre de loisirs.

### **Septembre**

Lundi 02/09 : Rentrée scolaire

samedi 07/09 : Forum Sport, Culture, Loisirs de 9h à 16h30 au Foyer de la Bonnette.